

ACTION URGENTE

IRAN. GRÂCE REFUSÉE À UN CONDAMNÉ À MORT

Un enseignant iranien déclaré coupable de *mohareb* (inimitié à l'égard de Dieu) et condamné à mort a vu sa demande de grâce rejetée. Il risque d'être exécuté sous peu.

Abdolreza Ghanbari, enseignant, a été arrêté sur son lieu de travail après les manifestations antigouvernementales du 27 décembre 2009 qui marquaient les commémorations religieuses de l'Achoura, au bout de six mois de troubles faisant suite à l'élection présidentielle controversée de 2009. Depuis, cet homme est détenu à la prison d'Evin, où il aurait subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements et se serait vu refuser tout contact avec un avocat. Il a été jugé de façon inique le 30 janvier 2010 devant la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran et condamné à mort pour *mohareb* (inimitié à l'égard de Dieu) pour ses liens supposés avec l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP), un groupe de l'opposition interdit. Le verdict a été confirmé en appel. La demande de grâce d'Abdolreza Ghanbari, adressée à la Commission d'amnistie et de grâce, a été rejetée fin février 2012. Une fois que le responsable du pouvoir judiciaire aura approuvé la sentence, celle-ci sera appliquée.

La peine de mort prononcée à l'encontre de deux autres prisonniers, eux aussi condamnés pour les mêmes motifs, a été commuée en peine d'emprisonnement. Le verdict concernant **Farah Vazehan** (également appelée Elmira) a été annulé le 19 janvier 2011. L'affaire a été transmise à la 28^e chambre du tribunal révolutionnaire, qui a commué la peine de mort prononcée contre cette femme en 17 ans de prison, à purger en exil intérieur à la prison de Rejai Shahr. Le verdict concernant **Javad Lari** a été annulé par la 32^e chambre de la Cour suprême. Cet homme a été rejugé devant un tribunal de première instance qui l'a condamné à deux ans de prison. Il a été remis en liberté depuis. Amnesty International ne dispose pas d'autres informations au sujet d'**Ahmad** et **Mohsen Daneshpour Moghaddam**, qui semblent se trouver dans le quartier des condamnés à mort. Toutes ces personnes ont été jugées de façon inique.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à ne pas exécuter Abdolreza Ghanbari, Ahmad Daneshpour Moghaddam et Mohsen Daneshpour Moghaddam, ainsi que tout autre individu condamné à mort ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que ces trois hommes et Farah Vazehan aient été jugés de façon inique et soient peut-être des prisonniers d'opinion, détenus uniquement en raison de leurs opinions politiques présumées ou de leur parenté avec des membres de l'OIMP, auquel cas ils doivent être libérés immédiatement et sans condition ;
- rappelez-leur qu'aux termes du droit international, la peine de mort ne peut être appliquée que pour les « crimes les plus graves », qui doivent être des « crimes intentionnels ayant des conséquences fatales ou d'autres conséquences extrêmement graves ».

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 MAI 2012 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street, Tehran
République islamique d'Iran
Courriel : info_leader@leader.ir
Formule d'appel : Your Excellency, /
Excellence,

Ayatollah Sadegh Larijani

[Care of] Public Relations Office

Number 4, 2 Azizi Street intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : bia.judi@yahoo.com (objet :

FAO Ayatollah Sadegh Larijani)

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Ministre,

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains

Mohammad Javad Larijani

[Care of] Office of the Head of the
Judiciary

Pasteur St, Vali Asr Ave

South of Serah-e Jomhuri

Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : info@humanrights-iran.ir

(objet : FAO Mohammad Javad Larijani)

Copies à :

Responsable du pouvoir judiciaire

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 102/10. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/010/2011/fr>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

IRAN. GRÂCE REFUSÉE À UN CONDAMNÉ À MORT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Abdolreza Ghanbari, père de deux enfants, enseigne la littérature persane et donne des conférences à l'université de Payam-e Nour. Lors d'un entretien accordé en août 2011, sa femme, Sakineh Habibi, a déclaré qu'il avait été interpellé à l'école secondaire où il travaillait à ce moment-là. Par le passé, cet homme a été impliqué dans des activités syndicalistes au sein de l'Association des enseignants, pour lesquelles il a été arrêté et détenu pendant près de trois mois avant d'être condamné à une suspension d'exercer de six mois et à l'exil. Il a ainsi dû quitter Sari, dans le nord du pays, pour Pakdasht, dans la province de Téhéran. Sa famille affirme qu'il est un syndicaliste et qu'il n'a jamais pris part à des activités politiques. Sa déclaration de culpabilité semble liée à des courriels et un appel qu'il aurait reçus de la part de l'OIMP, selon les autorités. Sa femme affirme qu'il n'a aucun lien avec cette organisation. Le 10 mai 2011, la 36^e chambre de la Cour d'appel a confirmé le verdict concernant Abdolreza Ghanbari. Une demande de réexamen judiciaire a été adressée par la suite à la Cour suprême, qui l'a rejetée. Cet homme a ensuite formulé une demande de grâce auprès de la Commission d'amnistie et de grâce mais celle-ci a exprimé son refus le 28 février 2012.

Jafar Kazemi et Mohammad Ali Haj Aghaei, également appréhendés pendant les six mois de troubles qui ont suivi l'élection présidentielle contestée, ont été mis à mort le 24 janvier 2011. Ils avaient eux aussi été déclarés coupables d'« inimitié à l'égard de Dieu » en raison de leurs liens avec l'OIMP, ainsi que de « diffusion de propagande contre le système ». Ali Saremi (ou Sarami), un autre prisonnier, a été exécuté le 28 décembre 2010 sans avoir été prévenu. Il avait été condamné à mort en décembre 2009 pour « inimitié à l'égard de Dieu » en raison de son appartenance supposée à l'OIMP.

En janvier 2012, Mohammad Javad Lari, un autre partisan présumé de l'OIMP interpellé en 2009, a été condamné à mort pour la seconde fois après que la Cour suprême a annulé le premier verdict. Cette juridiction a de nouveau annulé la condamnation à mort, puis elle a transmis l'affaire à un tribunal de première instance. À l'issue d'un nouveau procès, Mohammad Javad Lari a été condamné à deux ans d'emprisonnement avant d'être relâché car il avait déjà purgé sa peine. Ahmad Daneshpour Moghaddam et son père, Mohsen Daneshpour Moghaddam, ont été arrêtés après l'Achoura en même temps que Mottahareh Bahrami Haghghi, Rayhaneh Hajebrahim Dabbagh et Hadi Ghaemi, et condamnés à la peine capitale au terme d'un procès inique « pour l'exemple » en janvier 2010. Ces individus ont été déclarés coupables d'« inimitié à l'égard de Dieu » pour leurs liens présumés avec l'OIMP. Ahmad et Mohsen Daneshpour Moghaddam ont vu leur sentence confirmée en appel ; les peines des trois autres ont en revanche été commuées par la suite.

Bon nombre de ces personnes sont apparentés à des membres de l'OIMP résidant dans un camp de l'organisation en Irak, et ont rendu visite à des proches lorsqu'ils sont allés dans ce pays.

Les autorités iraniennes recourent énormément à la peine capitale : plus de 600 exécutions ont été signalées en Iran en 2011 par certaines sources, officielles ou non. En novembre 2011, dans ses observations finales, le Comité des droits de l'homme des Nations unies, qui est chargé de surveiller l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, s'est déclaré préoccupé par le nombre de peines de mort prononcées et appliquées dans ce pays. Il a indiqué que l'Iran « devrait envisager d'abolir la peine de mort ou à tout le moins de réviser le Code pénal de façon à limiter la peine capitale exclusivement aux "crimes les plus graves" ».

On craint que d'autres personnes soient mises à mort sous peu, parmi lesquelles Habibollah Golparipour, Zaniar Moradi, Loghman Moradi (tous trois membres de la minorité kurde), Abd al Rahman Heidari, Taha Heidari, Jamshid Heidari, Mansour Heidari Amir Muawi (ou Moavi) (tous les cinq membres de la minorité arabe awhazie d'Iran) et Saeed Malekpour.

Noms : Abdolreza Ghanbari (h), Farah Vazehan (f), Javad Lari (h), Ahmad Daneshpour Moghaddam (h) et Mohsen Daneshpour Moghaddam (h)

Action complémentaire sur l'AU 102/10, MDE 13/020/2012, 23 mars 2012

AMNESTY
INTERNATIONAL

